



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Elaboration d'un recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche

1. Le Bureau collabore depuis plusieurs années avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation maritime internationale (OMI) à la révision de trois publications conjointes FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche.
2. En mars 1997, à sa 268^e session, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'une Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche serait incluse dans le programme des réunions sectorielles pour la période biennale 1998-99. Cette réunion, qui s'est tenue en décembre 1999, a conclu entre autres choses que l'OIT devrait prendre part à la révision de la partie B du recueil et, après consultation avec l'OMI, diriger la révision de la partie A. Le Bureau a préparé plusieurs chapitres des publications révisées et a participé aux réunions des groupes de travail et groupes de correspondance pertinents de l'OMI. Ces travaux se sont déroulés sur une période d'environ quatre ans.
3. Le nouveau projet de texte du Recueil de règles de sécurité pour les navires de pêche, parties A et B, et les directives facultatives résultant de cette collaboration ont été soumis à la 47^e session du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI (Londres, 13-17 septembre 2004). Le sous-comité est notamment convenu de soumettre le projet de texte révisé ainsi que les directives à la 79^e session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (Londres, 1^{er}-10 décembre 2004) pour approbation et transmission ultérieure à la FAO et à l'OMI, aux fins d'approbation concomitante. Au cours de cette session, le Comité de la sécurité maritime a approuvé le texte révisé du recueil et des directives facultatives et a chargé le secrétariat de l'OMI de les transmettre à la FAO et à l'OIT pour approbation concomitante.
4. En conséquence, ces documents sont soumis à l'organe approprié de la FAO et au Conseil d'administration du BIT pour approbation.
5. Etant donné que ces trois documents font plus de 500 pages dans chaque langue, ils ne sont pas distribués à chaque membre du Conseil d'administration pour des raisons d'économie. Toutefois, des exemplaires papier seront disponibles pour examen dans la salle de réunion de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes. Une version électronique est également accessible sur le site Web du Département des activités sectorielles dans la rubrique concernant les activités liées à la pêche.

6. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver la publication par l'OMI des ouvrages suivants:

- a) le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie A, Directives pratiques de sécurité et d'hygiène à l'usage des patrons et des équipages, 2005;**
- b le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie B, Dispositions à prévoir en matière de sécurité et d'hygiène pour la construction et l'équipement des navires de pêche, 2005;**
- c) les Directives facultatives FAO/OMI/OIT pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions, 2005.**

Genève, le 25 janvier 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 6.